Liste de contrôle pour la prévention du COVID-19 Lignes directrices sectorielles

Dernière mise à jour : 15 juin 2020

L'État du Maine a adopté une approche progressive pour permettre aux entreprises de l'État d'ouvrir en toute sécurité au moment opportun. Cette approche est soutenue par la science, l'expertise en matière de santé publique et la collaboration du secteur. Le plan est disponible sur www.maine.gov/covid19/restartingmaine.

Ce document fait partie des nombreux documents d'orientation que l'État du Maine a préparé à l'intention des entreprises afin qu'elles puissent s'organiser et respecter les directives sanitaires pour ouvrir en toute sécurité. Veillez à associer ce document avec le document d'orientation générale qui s'applique à tous les secteurs, disponible sur maine.gov/decd.

Veuillez noter : ce document peut être mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles informations et ressources.

Phase 1 : Commerces de détail

Personnel

- Exigez du personnel de porter un masque et de se laver et désinfecter les mains fréquemment, en particulier entre deux contacts avec les clients ou du matériel qui leur appartient.
- Dans la mesure du possible, répartissez les plages de travail et les pauses repas pour éviter qu'il y ait trop de monde dans un même espace à la fois.
- Dans la mesure du possible, assurez-vous que les employés se tiennent à une distance de 1m80 (6 pieds) les uns des autres.
- Adaptez les salles de repos et autres espaces communs en fonction des règles de distanciation physique.
- Interdisez les rassemblements et les réunions de personnel au-delà de 10 personnes durant les heures de travail.
- Autorisez le personnel à prendre les pauses et le déjeuner à l'extérieur, ou dans des endroits qui permettent la distanciation physique.
- Ne permettez pas au personnel de manger ou de boire dans les espaces de vente.
- Limitez les interactions entre personnel et visiteurs extérieurs ou chauffeurs. Si possible, mettez en place un système de réception de marchandises sans contact.
- Adaptez les séances de formations et d'accueil pour limiter le nombre de personnes présentes, et maintenez une distanciation physique de 1m80 (6 pieds). Si possible, prévoyez des formations virtuelles, par vidéo ou audio.
- Déconseillez aux employés de partager entre eux téléphones, bureaux, postes de travail, radios, dispositifs portables et autres outils et équipement.
- Assurez aux employés une formation concernant :
 - les recommandations et les exigences en matière de distanciation physique
 - o la surveillance de leur santé

- le port, l'enlèvement et l'élimination corrects des équipements de protection individuelle (EPI)
- o le lavage des masques en tissu et des uniformes comme indiqué ci-dessous
- o les protocoles de nettoyage comme listés ci-dessous
- o la manière de surveiller sa santé et sa température à la maison
- les conseils sur le lavage des masques en tissu et des uniformes : voir CDC,
 Cleaning and Disinfecting Your Facility, How to Disinfect: (recommandations du CDC sur le nettoyage et la désinfection de votre établissement : Lessive)
- le protocole de nettoyage, notamment l'utilisation des produits de nettoyage de facon sécurisée et efficace.
- Envisagez de proposer à votre personnel une formation en gestion de conflit.

Les clients

- Les clients devraient porter des masques.
- Dans la mesure du possible, communiquez à l'avance à vos clients les mesures et procédures COVID que vous avez prises.
- Disposez des affiches aux entrées et dans tout le magasin pour rappeler au personnel et aux clients l'occupation maximale autorisée, la distanciation de 1m80 (6 pieds), et les mesures prises concernant les masques.
- Encouragez les clients à limiter le nombre de personnes qui les accompagnent dans le magasin et à faire leurs courses seul, si possible.
- Encouragez la distanciation physique entre les clients et le personnel en marquant au sol une distance de 1m80 (6 pieds) autour des comptoirs, postes d'accueil et postes de vente.
- Envisagez d'installer des barrières en plexiglas pour assurer la distanciation physique.
- Posez des affiches si vous devez limiter la quantité de certains articles.
- Envisagez de proposer des heures d'ouverture exclusives pour les personnes âgées et autres personnes à risque.
- Déconseillez aux clients de toucher les articles qu'ils ne vont pas acheter.
- Envisagez, dans la mesure du possible, d'adapter les heures d'ouverture pour assurer la distanciation sociale en limitant le nombre de clients présents au même moment.

Mesures opérationnelles

- La limite d'occupation des magasins s'élève à 5 clients par 1 000 pieds carrés d'espace commercial.
 - Si le nombre maximal par 1 000 pieds carrés est actuellement de 5 personnes, les propriétaires et directeurs de magasins doivent prendre en compte les facteurs suivants qui peuvent constituer un risque accru de transmission dans leur entreprise et peuvent les inciter à fixer une capacité limite plus faible, par exemple 3 personnes par 1 000 pieds carrés :
 - ventilation inadéquate, soit peu d'air entrant
 - espaces confinés qui entravent la distanciation physique
- Placez des marques de distanciation en dehors du magasin lorsque la limite de capacité est atteinte. Cela permettra d'avoir des files d'attente en conformité avec la distanciation physique; vous pouvez également demander à un ou plusieurs membres du personnel d'assister les clients lorsqu'ils patientent avant d'entrer.
- Dans la mesure du possible, cherchez des moyens pour optimiser la circulation d'air et augmenter la circulation d'air frais (par exemple, en ouvrant des fenêtres ou des portes).

- Notez que l'utilisation des ascenseurs ou des escaliers roulants par le personnel ou les clients nécessitera une attention régulière aux directives relatives à la distanciation physique et un nettoyage fréquent des surfaces souvent touchées.
- Réduisez les surfaces que tout le monde touche, telles que les guichets, tablettes, stylos, cartes de crédit, reçus et clés.
- Mettez en place des procédures pour la désinfection régulière des stocks et des marchandises nouvellement arrivées.
- Établissez des protocoles pour la manipulation et le traitement des livraisons des marchandises qui arrivent et qui partent (notamment la désinfection).
- Informez le personnel, les sous-traitants, chauffeurs et fournisseurs qu'ils doivent, conformément au décret n° 49 FY 19/20, porter un masque lorsqu'ils sont dans l'établissement.
- Informez les fournisseurs de la réouverture et de tout changement au protocole en matière d'arrivée sur le site, de livraisons, de gestion des papiers administratifs, etc.
- Envisagez de mettre en place des mesures pour assurer la sécurité des fournisseurs, notamment :
 - La désactivation ou la suspension de l'accès (par exemple, l'accès au magasin, entrepôt, et usine aux chauffeurs non employés dans l'entreprise).
 - Le passage à la signature électronique sans contact pour les livraisons.
 - Dans la mesure du possible, adaptez les horaires pour étaler les livraisons.
- Exigez des fournisseurs qu'ils demandent à leurs employés de respecter toutes les mesures de distanciation et directives sanitaires émises par les autorités compétentes lorsqu'ils se rendent dans vos magasins.
- Exigez une désinfection régulière et fréquente des zones qui sont souvent touchées, notamment les toilettes, les portes, les terminaux de paiement, et les espaces communs accessibles au personnel, aux clients et aux fournisseurs.
- Veillez à ce que les heures d'ouverture permettent un temps d'arrêt entre les rotations de personnel pour un nettoyage en profondeur.
- Fournissez au personnel des produits de désinfection, par exemple des lingettes désinfectantes pour nettoyer les appareils portatifs, les dispositifs de lecture optique des codes-barres, radios, ou autres outils de travail et équipement avant et après leur utilisation.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les zones qui sont souvent touchées. Les chariots et les paniers doivent être nettoyés et désinfectés entre deux clients.
- Envisagez des trousses de nettoyage contenant des lingettes ou des sprays désinfectants, des gants à usage unique, des serviettes en papier, des masques en tissu, du gel désinfectant pour les mains et autres produits de nettoyage, facilement accessibles dans tout le magasin, notamment aux postes de vente et autres endroits qui seront nettoyés périodiquement tout au long de la journée.

Achats

- Encouragez les options de paiement sans contact
 - Achats en ligne
 - Options de paiement sans contact (par exemple, les cartes de crédit et de débit RFID, Apple Pay, Google Pay, etc.)
 - Caisses en libre-service
 - Services « drive » (pick-up) et livraison
- Après avoir manipulé de l'argent liquide, lavez-vous les mains ou utilisez un gel à base d'alcool pour les mains (au moins 60 % d'alcool).
- Notez que l'utilisation de sacs de courses réutilisables n'est pour l'instant pas autorisée.

- Envisagez d'augmenter les heures de service de « drive » pour pouvoir servir plus de clients qui ont fait leurs achats en ligne.
- Maintenez la distanciation physique notamment aux postes de vente et autres postes de travail.

Retours et échanges

- Envisagez de suspendre ou de modifier les règles de retour et d'échange.
- Mettez en place des procédures pour le traitement, la manipulation, la désinfection et le rangement des retours en quarantaine pour une durée sûre avant de remettre les articles à la vente.

Cabines d'essayage

• Les cabines d'essayage ne doivent pas être disponibles pour l'instant.

Autres conseils opérationnels

- Élargissez les zones de passage à forte affluence autant que le plan du magasin le permet.
- Veuillez noter que les zones prioritaires pour le nettoyage du magasin sont :
 - les chariots et les paniers
 - les portes et les poignées de tiroir
 - les interrupteurs (éclairage et autres) (envisagez de placer des panneaux indiquant qu'il faut laisser les lumières allumées ou d'installer des détecteurs de mouvement)
 - les outils partagés, comme les dispositifs de lecture optique des codes-barres, transpalettes, pistolets-distributeurs de ruban adhésif, cutters pour ouvrir les cartons, etc.
 - o les chaises, tables et bancs
 - les réfrigérateurs, micro-ondes et autres objets et surfaces fréquemment touchés dans les salles de repos du personnel
 - les horloges
 - les postes de vente et caisses :
 - o la caisse enregistreuse, y compris l'écran tactile, le clavier et la souris
 - terminaux de paiement (écran tactile, clavier et stylo)
 - les caisses et/ou le tapis roulant.
 - o les séparateurs d'articles sur le tapis roulant.
 - les toilettes
 - cuvette des toilettes, porte papier-toilette, et levier de chasse d'eau
 - lavabo et robinets
 - porte-serviette et/ou sèche-mains électrique
 - tables à langer
- Notez que les distributeurs automatiques de produits ne sont pas recommandés pour l'instant en raison de la difficulté de maintenir leurs surfaces propres.
- Fournissez du gel désinfectant pour les mains à travers le magasin pour les clients et le personnel, notamment aux entrées du magasin et aux caisses.
- Enlevez les catalogues, les annonces publicitaires et les listes de prix consultables par de multiples clients, sauf s'il s'agit de dépliants à usage unique.
- Envisagez de rendre les allées unidirectionnelles.
- Supprimez pour l'instant les stations de restauration en libre-service et les offres d'échantillons d'aliments ou de produits de soins
- Supprimez les produits tests comme les crèmes pour les mains ou les parfums.

- Envisagez de n'autoriser dans le magasin que les chiens de service pour l'instant.
- Évitez les événements et les promotions spéciales qui pourraient faire venir un trop grand nombre de personnes dans le magasin en même temps.

Protocoles spéciaux pour le personnel qui livre et/ou installe à domicile

- Portez des masques pendant la livraison et/ou l'installation à domicile
- Entre deux livraisons, lavez-vous les mains ou utilisez un gel à base d'alcool pour les mains (au moins 60 % d'alcool).
- Maintenez une distanciation sociale appropriée entre le personnel et les clients.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces qui sont souvent touchées au cours d'une installation.
- Lorsque la livraison ou l'installation sont terminées, nettoyez et désinfectez toutes les surfaces qui ont été touchées au cours de l'installation.
- Nettoyez et désinfectez tous les outils et fournitures utilisés pendant la livraison et/ou l'installation au moment de quitter la maison.

Formulaire pour la prévention du COVID-19

Pour ouvrir, les entreprises doivent s'engager à respecter les conditions de ces listes de contrôle en remplissant ce bref formulaire en ligne. Veuillez noter que les organisations religieuses et les fournisseurs de soins de santé agréés ne sont pas tenus d'utiliser ce formulaire.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante business.answers@maine.gov ou nous téléphoner au 1-800-872-3838.